



Conseil d'administration

310^e session bis, Genève, juin 2011

GB.310bis/PFA/1

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR DÉCISION

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport financier et états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010, vérifiés

Aperçu

Questions traitées

Le présent document concerne les états financiers et le rapport du Commissaire aux comptes pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010. Il s'agit de la première série d'états financiers annuels depuis l'approbation par la Conférence, en juin 2009, des modifications apportées au Règlement financier.

Incidences sur le plan des politiques

Aucune.

Incidences financières

Aucune.

Décision demandée

Paragraphe 3.

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

Règlement financier, article 28, paragraphes 1 et 2.

1. Conformément aux dispositions de l'article 28, paragraphe 1, du Règlement financier, les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes ont été adressés aux membres de la Commission du programme, du budget et de l'administration.
2. L'article 28, paragraphe 2, du Règlement financier dispose que le Conseil d'administration transmet ces documents à la Conférence pour qu'elle les examine à sa session suivante.
3. ***En conséquence, la commission voudra sans doute prendre note du rapport du Commissaire aux comptes et proposer au Conseil d'administration de soumettre à la Conférence, pour examen et adoption, les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2010 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.***

Genève, le 17 mai 2011

Point appelant une décision: paragraphe 3